



Avis medical de medecin de travail

Par **gopisud**, le **09/04/2009** à **19:36**

Bonjour,

Comme je suis un victime d' harcèlement par mon chef hiérarchique. Mon lieu de travail à gare du nord. Le 11 fev 2009 Conclusions de médecin de travail est marqué apte au post de coursier mais avec 1 responsable différent, éviter le stress au travail, et mon employeur dit que il n' ai pas obligatoire pour respecter. Veuillez m' indiqué mon employeur à raison ou il est obligé de respecter si c 'est la cas veuillez m' indiquer le texte de loi qui lui oblige à respecté. Je vous remercie d' avance.